

délégués - en exercice	97
- présents	43
Pouvoirs.....	9
Total votants	52

Affaire n°090/06-2022

CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS

NOTA :

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 05/07/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 27 juin 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 27 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 17 juin 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre FERNANDES, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Loïc LE DIEU DE VILLE, Alain BRUCHER, Gilles GROSLEVIN, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, suppléant.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Aucun représentant

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, titulaire

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Aucun représentant

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Aucun représentant

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, titulaires, Françoise MILLET, Cyril GHOZLAND suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):
Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONAZZO, Stéphane ROBERT, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Jean-Claude DELAUAUX titulaires, Julie GYONNET suppléante.

Pouvoirs :

- de M. Mauborgne à M. Rémond (CCBRC)
- de Mme Casier à M. Cantarel (CCBRC)
- de M. Chavance à M. Tiennot (CCPB)
- de M. Marcoux à Mme Barnet (CCPB)
- de M. Legrand à Mme Mirat (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Coquelet à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Blanchard à M. Delavaux (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Cédric Leseine (excusé), Nathalie Dutriaux, Jean-Claude Omnès (excusé), Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec, Deborah Bernard (excusée), Denis Dupuy, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot (excusé), Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Couderc, François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

André Lefrançois, Denis Thouvenot

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Gilles Bord (excusé), Sofiane Ghazelane (excusé), Dominique Becquart (excusé), Gérard Tabuy (excusé), Hocine Oumari (excusé), Flora Phongprika (excusée), Jean-Pierre Mouillot (excusé), Jean-Pierre Foubert (excusé) Thierry Tasd'homme (excusé), Jean-Bernard Blondin, Analia Haller (excusée), Armando Oursel (excusé) Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri, Yamina Amara (excusée) Gladys Celanie (excusée)

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric Sérafin-Bonvarlet (excusé), Grégoire Cordesse, Claude Seveste

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Claudine Bouzonie, Jean-Claude Merakchi (excusé), Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey (excusée), Hugues Marcelot, François Moratille, Michèle Benech, Arnaud Fabre, Philippe Louise dit Mauger.

090/06-2022 Création des emplois non permanents

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les services déchetterie et collecte des déchets ménagers ;

Considérant que les agents recrutés assureront des fonctions d'agent d'accueil déchetterie et de ripeur pour la collecte des déchets ménagers à temps complet ;

Considérant que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1er échelon du grade de recrutement ainsi que le régime indemnitaire correspond à l'emploi d'agent d'accueil déchetterie et de ripeur pour la collecte des déchets ménagers ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical **DECIDE** :

- De créer des emplois non permanents pour permettre le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 28 juin 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.